



NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2025 – 006	LEVÉE DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE ET MODALITÉS DE PARTAGE DES REPAS AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU : LUNDI 17 MARS 2025	14.03.2025

À l'attention de l'ensemble des habitants, des visiteurs, des familles et des proches, des personnels et des collaborateurs,

Chères habitantes, chers habitants,
Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'obligation du port du masque au sein de la Résidence DEBROU est levée pour tous (personnels, familles, proches, visiteurs).

À compter du **lundi 17 mars 2025**, vous pourrez circuler librement sans masque au sein de l'établissement, sauf si vous présentez des symptômes d'infection respiratoire. Dans ce cas, le port du masque chirurgical reste impératif.

REPRISE DES INSCRIPTIONS POUR PARTAGER UN REPAS AVEC VOTRE PROCHE

Pour partager un repas avec votre parent ou proche, l'inscription préalable auprès de l'Accueil est obligatoire, selon les modalités suivantes :

- ✓ **Le jour même avant 10 h** pour les repas du lundi au vendredi (hors jours fériés).
- ✓ **Le jeudi avant 10 h** pour les repas du week-end (samedi et dimanche).
- ✓ **Le dernier jour ouvré avant 10 h** pour les repas des jours fériés.

Pour des raisons organisationnelles, le nombre d'invités est limité par Unité de vie. En cas de forte demande, une autre salle ou une autre date pourra vous être proposée.

Les tarifs 2025 des repas, pour les visiteurs et familles, sont les suivants :

TARIFS DES REPAS 2025	
Déjeuner du lundi au samedi	10.25 €
Dîner du lundi au samedi	8.35 €
Déjeuner du dimanche	12.65 €
Déjeuner d'un jour férié	18.45 €

Le règlement des repas devra s'effectuer exclusivement par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, remis à l'Accueil avant ou après le repas réservé.

Vous pouvez consulter les menus sur notre site : www.debrou.fr

MESURES SANITAIRES À RESPECTER

Pour garantir la sécurité de tous, il vous est demandé de respecter les mesures suivantes :

- ✓ **Hygiène des mains** : désinfection obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement (solution hydroalcoolique ou lavage au savon).

✓ **En cas de symptômes d'infection respiratoire :**

- Port obligatoire du masque chirurgical dès l'entrée et durant toute la présence dans l'établissement.
- Report du repas avec votre parent ou proche.

Les équipes de la Résidence DEBROU continueront d'appliquer les mesures préventives suivantes :

- ✓ Lavage régulier des mains entre chaque soin et chaque habitant.
- ✓ Port du masque en cas de symptômes d'infection respiratoire.
- ✓ Aération régulière des locaux.
- ✓ Renforcement du bio-nettoyage des surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, tables, etc.).
- ✓ Maintien d'une hygiène stricte des locaux et sanitaires.

PORT DU MASQUE SELON LA CIRCULATION VIRALE

Le port du masque redeviendra obligatoire en fonction des recommandations sanitaires :

- ✓ **Durant la période hivernale**, dont les dates pourront varier en fonction de la circulation épidémique (grippe, bronchiolite, Covid).
 - Il sera **obligatoire** pour tous les personnels et visiteurs de plus de **6 ans**.
 - Pour les habitants, il sera soumis à **décision médicale** en fonction de leur état de santé.
- ✓ **Le reste de l'année :**
 - Le masque ne sera pas obligatoire, sauf pour les personnes présentant des symptômes respiratoires.

En cas d'évolution de la situation sanitaire, je me réserve la possibilité de rétablir l'obligation du port du masque à tout moment.

Si un habitant est **symptomatique et testé positif**, les mesures suivantes seront appliquées :

- ✓ Mise en œuvre immédiate des mesures barrières.
- ✓ Suspension du partage des repas si le port du masque n'est pas possible.
- ✓ Mise en place d'une **surveillance renforcée** et de toutes les mesures nécessaires (dépistage, vaccination, etc.).

APPEL À LA RESPONSABILITE COLLECTIVE

Pour préserver les liens sociaux et familiaux essentiels à nos aînés, à leurs proches et au personnel, nous comptons sur votre **vigilance et votre engagement** à respecter ces recommandations.

Je vous remercie de votre confiance.

Bien à tous!

Le Directeur

A. ESSALHI



Copies :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- Madame CHEVALIER Laëtita, Directrice de l'autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Habitants – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CSE - Tous Services - Chrono